

**Arrêté du 29 juin 2023 portant nomination  
(régisseurs d'avances et de recettes) au tribunal de première instance de Nouméa**

**NOR : JUSB2318113A**

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

*Vu le décret n°2008-227 du 5 mars 2008 modifié abrogeant et remplaçant le décret n°66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;*

*Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment son article 22 ;*

*Vu le décret n°2019-798 du 26 juillet 2019 relatif aux régies de recettes et d'avances des organismes publics ;*

*Vu le décret n°2022-1605 du 22 décembre 2022 portant application de l'ordonnance n°2022-408 du 23 mars 2022 relative au régime de responsabilité financière des gestionnaires public et modifiant diverses dispositions relatives aux comptables publics ;*

*Vu l'ordonnance n°2022-408 du 23 mars 2022 relative au régime de responsabilité financière des gestionnaires publics ;*

*Vu l'arrêté du 1<sup>er</sup> juillet 2021 habilitant le garde des sceaux, ministre de la justice, à créer des régies de recettes et d'avances auprès des greffes des juridictions civiles et pénales ;*

*Vu l'arrêté du 19 avril 2022 portant modification de l'arrêté du 14 mai 1996 portant institution des régies d'avances et de régies de recette auprès des secrétariats-greffes des juridictions civiles et pénales ;*

*Vu l'agrément du comptable public assignataire en date du 22 mai 2023 ;*

**ARRÊTE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Il est, à compter du 14 mars 2023, mis fin aux fonctions de Monsieur Stéphane RIGNOL, adjoint administratif principal, en sa qualité de régisseur de recettes et d'avances auprès du tribunal de première instance de Nouméa.

**Article 2**

Il est, à compter du 14 mai 2023, mis fin aux fonctions de Madame Ivannah TOEVALU, adjointe administrative principale, en sa qualité de mandataire suppléante auprès du tribunal de première instance de Nouméa.

### Article 3

Madame Ivannah TOEVALU, adjointe administrative principale, est nommée régisseuse intérimaire auprès du tribunal de première instance de Nouméa, pour une période de 5 mois, à compter du 15 mai 2023 jusqu'au 15 octobre 2023.

### Article 4

Le directeur des services judiciaires est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel du ministère de la justice et notifié par les chefs de la cour d'appel de Nouméa, en leur qualité d'ordonnateurs secondaires au comptable assignataire.

Fait le 29 juin 2023

Le garde des sceaux, ministre de la justice,  
Par délégation,  
P/La sous-directrice des ressources humaines des  
greffes  
P/La cheffe du bureau des carrières et de la  
mobilité professionnelle,  
L'adjointe à la cheffe du bureau des carrières et de  
la mobilité professionnelle



Charlotte ANCESCHI

Le régisseur	signature
--------------	-----------